

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/11/2023

Référence
48_2023

Objet de la délibération
Bons des Anciens

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Date de la convocation
03/11/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 15/11/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 15 Novembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. RABIN Patrice à M. SONZOGNI Jean-Luc

Absents séance:

Absent(s) : MM : GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Bons des Anciens**

Comme chaque années, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal décide d'offrir un Bon aux anciens de plus de 65 ans, à valoir aux magasins Carrefour Contact de Renwez ou de Rimogne.

Pour l'année 2023 le nombre de personnes éligibles est de 128.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des bons à 40 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/11/2023
Le Maire
François DENEUX